

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS **F**



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

REP11/EXEC

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-quatrième session

Genève (Suisse), 4-9 juillet 2011

RAPPORT DE LA SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Siège de l'OMS, Genève (Suisse), 28 juin-1^{er} juillet 2011

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
Introduction	1-2
Adoption de l'ordre du jour	3
Examen critique en vue de l'élaboration de normes et textes apparentés du Codex	
a) Projets de normes et textes apparentés soumis à la Commission pour adoption	4-17
b) Suivi des progrès accomplis dans l'élaboration des normes	18-28
c) Propositions relatives à l'élaboration de nouvelles normes et de textes apparentés et à l'interruption d'activités	29-54
Questions financières et budgétaires	55-65
Mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2008-2013	
a) État d'avancement de la mise en œuvre	66-80
b) Préparation du Plan stratégique du Codex pour 2014-2019	81-122
Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales : demandes d'admission au statut d'observateur auprès du Codex d'organisations internationales non gouvernementales	123-131
Questions découlant de la FAO et de l'OMS	
a) Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui d'une participation renforcée au Codex	132-143
b) Questions découlant de la FAO et de l'OMS : examen des demandes d'avis scientifique	144-145
Options pour les groupes de travail physique	146-151
Autres activités et travaux futurs	152-162

ANNEXE

	Page
Annexe 1: Liste des participants	22

INTRODUCTION

1. Le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius a tenu sa soixante-cinquième session au Siège de l'OMS, à Genève, du 28 juin au 1^{er} juillet 2011. La session a été présidée par Mme Karen Hulebak (États-Unis d'Amérique), Présidente de la Commission du Codex Alimentarius, avec l'aide des trois Vice-Présidents de la Commission, M. Knud Østergaard (Danemark), M. Sanjay Dave (Inde) et M. Ben Manyindo (Ouganda). La liste complète des participants figure à l'annexe 1 du présent rapport.

2. La session a été ouverte par le Dr Keiji Fukuda, Sous-Directeur général de l'OMS chargé de la Sécurité sanitaire et de l'environnement, qui a souhaité la bienvenue aux délégations, au nom de la FAO et de l'OMS, et a dit que les récents incidents dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments avaient montré à quel point le marché des denrées alimentaires s'était mondialisé et à quelle vitesse des incidents, survenant dans un pays ou dans une région du monde, pouvaient toucher beaucoup d'autres pays. Il a mentionné, en particulier, les craintes de contamination des aliments par des substances radioactives après la catastrophe naturelle et l'incident dans la centrale nucléaire au Japon, la flambée d'ECEH en Allemagne et la contamination internationale d'aliments et de boissons par des plastifiants. Le Dr Fukuda a estimé que tout cela montrait bien que des normes harmonisées au niveau mondial étaient nécessaires, avant tout pour protéger les consommateurs mais aussi pour permettre la mise en œuvre de pratiques justes dans le commerce international des denrées alimentaires, ce qui suscite davantage d'attentes envers le Codex. Il a ajouté qu'au cours des situations d'urgence, le Réseau INFOSAN avait une fois encore joué un rôle important et avait montré qu'il est indispensable d'échanger des informations et de communiquer. Le Dr Fukuda a aussi indiqué que, grâce à son processus de réforme de grande ampleur, l'OMS pourrait s'adapter à l'évolution et à la complexité de la situation de la santé publique et se concentrer sur ses fonctions essentielles, notamment fixer des normes et encourager et surveiller leur application. Il a confirmé que l'OMS s'engageait à soutenir les activités du Codex et surtout le fondement scientifique du processus de fixation des normes et les activités en faveur du renforcement des capacités, dont le fonds fiduciaire pour le Codex.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)¹

3. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, en y ajoutant les points suivants, sous le point 8 (Autres questions et travaux futurs):

- Approches que le Codex pourrait adopter pour surmonter les difficultés liées aux groupes de travail électroniques;
- Projets futurs d'activités destinées à soutenir le travail des présidents du Codex;
- Informations sur le processus des « Amis du Président »;
- Mandat du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais, en particulier liens de ce Comité avec le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

EXAMEN CRITIQUE EN VUE DE L'ÉLABORATION DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS DU CODEX

PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS SOUMIS À LA COMMISSION POUR ADOPTION (Point 2a) de l'ordre du jour)²

Partie I – Avant-projets et projets de normes et textes apparentés aux étapes 8, 5/8 ou 5 accélérée

Comité du Codex sur les huiles et les matières grasses (CCFO)

Code d'usages pour l'entreposage et le transport des huiles et des graisses comestibles en vrac: projet et avant-projet de liste de cargaisons précédentes acceptables

4. Un membre a estimé qu'il n'y avait pas eu de consensus au sein du CCFO pour transmettre les listes à l'étape 8 et que les amendements proposés dans les observations n'avaient pas été traités de façon systématique, et il a donc proposé de renvoyer le projet et l'avant-projet de liste au CCFO pour un examen

¹ CX/EXEC 11/65/1.

² CX/EXEC 11/65/2, CX/EXEC 11/65/2-Add.1.

plus approfondi ou d'arrêter les travaux. Il a fait observer que le projet de critères pour évaluer l'acceptabilité des substances donnait suffisamment d'indications aux pays membres et que des listes de cargaisons précédentes acceptables étaient superflues.

5. D'autres membres ont rappelé que le CCFO avait suivi la recommandation du Comité exécutif l'invitant à achever ses travaux en 2011, que ces listes étaient très importantes pour les pays en développement qui s'appuyaient sur les normes du Codex faute de ressources pour effectuer pareil travail au niveau national, et que les substances figurant dans les listes étaient déjà utilisées par les autorités de réglementation et les organisations de fabricants dans le commerce international.

6. Un membre a noté qu'il s'agissait de considérations complexes et qu'il fallait prendre des décisions sur une base scientifique et étudier comment régler la question par différents moyens si l'on ne parvenait pas à un consensus.

7. Le Président a indiqué que le Comité exécutif n'avait pas pour rôle de régler les divergences en dehors des critères de l'examen critique.

8. Le Comité a noté qu'il n'y avait pas de problèmes concernant les autres points transmis par le Comité du Codex sur les huiles et les matières grasses et a recommandé leur adoption à l'étape 8.

Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (CCFFP)

9. Le Comité a noté qu'en raison du calendrier du CCFFP, les dispositions relatives aux additifs et aux méthodes d'analyse pour la sauce de poisson n'avaient pas été approuvées par les comités compétents et il a recommandé que la Commission adopte la norme, étant entendu que l'approbation aurait lieu ultérieurement et que tout changement serait indiqué à la prochaine session de la Commission en 2012.

Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient

10. Le Comité a noté qu'en raison du calendrier des sessions, il n'avait pas été possible d'approuver les dispositions du Code et les normes soumises pour adoption.

Avant-projet de Code d'usages pour les aliments vendus sur la voie publique

11. Le Comité a rappelé que, selon la pratique en vigueur, les codes d'usages régionaux pour les aliments vendus sur la voie publique étaient transmis pour approbation au Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire. Le Comité exécutif est convenu de recommander à la Commission d'adopter le Code et de le transmettre au Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire pour obtenir son avis sur les dispositions relatives à l'hygiène alimentaire.

Avant-projet de norme régionale pour la harissa

Avant-projet de norme régionale pour le halva avec tahiné

12. Le Comité a recommandé que la Commission adopte les deux normes et que l'approbation ait lieu ultérieurement en ce qui concerne les additifs alimentaires et l'étiquetage, étant entendu que tout changement découlant de l'approbation pourrait être fait à la prochaine session de la Commission. La section portant sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage ne figurerait pas dans la norme à ce stade mais serait examinée en vue de son adoption après avoir été approuvée par le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage en 2012.

Comité du Codex sur les fruits et légumes traités (CCPFV)

13. Le Comité a recommandé de supprimer les méthodes d'analyse suivantes: impuretés minérales, plomb et cadmium, car il n'y a pas de dispositions correspondantes dans la norme; et l'étain, car il reste une question en suspens concernant cette méthode au sein du CCPFV et du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS).

Autres normes et textes apparentés

14. Constatant que les critères pour l'examen critique étaient remplis, le Comité s'est prononcé pour l'adoption de tous les autres textes soumis par les comités suivants:

- Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments
- Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens

- Comité du Codex sur les fruits et légumes traités
- Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques et de régime
- Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie
- Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire
- Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage
- Comité du Codex sur les additifs alimentaires
- Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments
- Comité du Codex sur les résidus de pesticides
- Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche
- Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires
- Comité du Codex sur les fruits et les légumes frais

Partie II – Avant-projets de normes et textes apparentés à l'étape 5

Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA)

15. Le Comité a noté que si la révision de la norme pour le sel de qualité alimentaire était initialement prévue en 2011, il fallait encore obtenir l'avis du CCMAS, et il a encouragé le CCFA à achever la révision en 2012.

Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche

16. Le Comité a noté que l'avant-projet de norme pour la chair du muscle adducteur de coquilles Saint-Jacques et de pétoncles surgelée était à l'étude depuis 2001 et il a encouragé le Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche à mettre cette norme définitivement au point à sa prochaine session en octobre 2012, de sorte qu'elle puisse être adoptée en 2013. Un membre a noté que cela serait peut-être impossible car d'autres questions pourraient se poser lors de la mise au point définitive de la norme.

Autres normes et textes apparentés

17. Le Comité a recommandé d'adopter à l'étape 5 tous les autres avant-projets de normes et textes apparentés soumis par les organes subsidiaires suivants:

- Comité du Codex sur les résidus de pesticides
- Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche
- Comité du Codex sur les fruits et les légumes frais
- Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires.

SUIVI DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION DES NORMES (Point 2b) de l'ordre du jour³

18. Le Comité a examiné l'état d'avancement de tous les avant-projets ou projets de normes et textes apparentés en cours d'élaboration. Les différents comités sont mentionnés uniquement lorsque des observations ou des recommandations particulières ont été formulées.

Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF)

19. Le Comité a invité le CCRVDF à fixer une date cible pour l'achèvement de l'avant-projet de plans d'échantillonnage pour le contrôle des résidus de produits d'animaux aquatiques et de produits dérivés comestibles d'origine aquatique.

³ CX/EXEC 11/65/3.

Comité sur les fruits et légumes traités (CCPFV)

20. Il a été rappelé que la coordination avec le Conseil oléicole international (COI) pour la révision de la norme pour les olives de table avait lieu moyennant la participation du COI au CCPFV. Le Comité exécutif a encouragé le CCPFV à fixer une date cible réaliste, au cas où la révision ne pourrait être achevée lors de sa prochaine session en vue de l'adoption en 2013.

Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie (CCASIA)

21. Le Comité a noté que la date cible pour l'avant-projet de normes pour les produits à base de soja non fermenté était initialement 2009 et que la norme avait été renvoyée pour être remaniée pour la troisième fois. Le Coordonnateur pour l'Asie a indiqué que les principales questions avaient trait aux définitions des produits, aux prescriptions essentielles et à la conformité avec la présentation des normes de produits, et il a proposé de fixer la date cible à 2015, étant donné que l'on estimait que la mise au point finale de la norme nécessiterait deux sessions supplémentaires. Le Comité a pris note de cette date cible et est convenu qu'il était prêt à fournir une nouvelle assistance au CCASIA si nécessaire.

Comité sur l'hygiène alimentaire (CCFH)

Révision des Principes régissant l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les denrées alimentaires

Avant-projet de directives pour l'application de principes généraux d'hygiène des aliments pour la maîtrise des virus présents dans les aliments

22. Le Comité a noté que les deux points examinés étaient assez complexes et qu'il pouvait être difficile d'achever les travaux dans les temps impartis, et il a invité le CCFH à proposer une autre date cible si les travaux ne pouvaient être achevés au cours de la prochaine session.

Comité sur les poissons et les produits de la pêche (CCFFP)

Avant-projet de norme pour le poisson fumé, le poisson aromatisé à la fumée et le poisson fumé-séché

23. Le Comité a noté que la plupart des questions avaient été résolues, la norme se trouvant à l'étape 7 dans l'attente de l'achèvement des travaux sur la section portant sur les additifs alimentaires. Le Comité a encouragé le CCFFP à achever ces travaux lors de sa prochaine session.

Avant-projet de Codes d'usages pour la transformation de la chair de la coquille Saint-Jacques et de pétoncle

24. Étant donné que des retards ont eu lieu du fait de plusieurs questions à résoudre en ce qui concerne la norme correspondante, qui se trouve désormais à l'étape 5 pour adoption, le Comité a noté que les travaux sur le code devraient progresser plus rapidement, et a encouragé le CCFFP à fixer une date cible réaliste pour leur achèvement.

Révision de la procédure d'inclusion de nouvelles espèces dans les normes pour les poissons et les produits de la pêche

25. Le Comité a conseillé au CCFFP d'envisager de simplifier ses critères de décision pour l'inclusion de nouvelles espèces.

Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL)

26. Le Comité a encouragé le CCFL à fixer une date cible pour l'achèvement des travaux sur le projet d'amendement aux Directives pour les aliments issus de l'agriculture biologique: inclusion de l'éthylène pour d'autres produits (outre les kiwis et les bananes).

27. En réponse à une question relative à la responsabilité du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires pour les aliments issus de l'agriculture biologique, y compris de l'aquaculture biologique, il a été rappelé que ce travail avait initialement été attribué au CCFL parce qu'il avait trait à la définition d'une allégation, et que le Comité devait consulter d'autres comités techniques en cas de questions techniques apparaissant dans son travail. Le Secrétariat a rappelé que des spécialistes de l'agriculture biologique participaient au CCFL dans leurs délégations et que les questions techniques étaient discutées de manière approfondie. Dans le cas de l'aquaculture biologique, il avait été convenu de demander l'avis du Comité sur les poissons et les produits de la pêche, et le Département des pêches de la FAO participait à l'élaboration de cette nouvelle section.

Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires (CCFICS)

28. Le Comité a pris note d'une question relative aux travaux futurs du CCFICS, étant donné qu'actuellement seul un point était inscrit à son ordre du jour. Le membre pour le Sud-Ouest du Pacifique a indiqué que les prochaines sessions seraient tenues en fonction des progrès accomplis dans les travaux actuels et des propositions de nouveaux travaux, et que le CCFICS envisagerait de ne pas se réunir si son programme de travail était achevé.

PROPOSITIONS RELATIVES À L'ÉLABORATION DE NOUVELLES NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS ET À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉS (Point 2c) de l'ordre du jour)⁴**Partie I: Nouveaux travaux**

29. Le Comité a rappelé les critères établis dans le manuel de procédure pour l'examen critique, a examiné les propositions de nouveaux travaux et a fait les observations suivantes.

Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie (CCASIA)**Tempe**

30. Le Coordonnateur pour l'Asie a donné des informations complémentaires sur la tempe et a indiqué que, s'il était évident qu'elle allait devenir une marchandise importante dans la région, il était techniquement difficile de calculer les échanges commerciaux interrégionaux ou interétatiques de ce produit en raison de sa courte durée de conservation. Cependant, grâce à la récente amélioration du conditionnement, certains fabricants en Indonésie ont commencé à exporter de la tempe en Malaisie, en Australie et au Japon, le volume exporté allant de 10 à 30 tonnes par an. Le Coordonnateur pour l'Asie a dit que la tempe serait une denrée alimentaire vitale et la principale source de protéines pour les végétariens, dont le nombre augmente dans beaucoup de pays.

31. Le coordonnateur a indiqué qu'il serait également possible de calculer la production de tempe à partir des importations et des exportations de soja, matière première servant à la fabrication de ce produit. Sachant que ces cinq dernières années, les importations de soja en Indonésie ont augmenté de près de 30 pour cent par an et que, dans ce pays, 1 kg de soja permet de fabriquer 1,6 kg de tempe, la production de tempe avait atteint 2 419 200 tonnes en 2009.

32. Le Comité a convenu de recommander à la Commission d'approuver de nouveaux travaux sur une norme régionale pour la tempe.

Durion

33. Le Comité a rappelé que le CCASIA avait proposé de mettre au point une norme régionale pour le durion. Il a noté que, d'après le descriptif du projet, cette denrée faisait l'objet d'un commerce mondial et que le Président du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (CCFFV) avait indiqué que, compte tenu de sa charge de travail, le CCFFV serait en mesure d'entreprendre de nouveaux travaux sur le durion.

34. Le Comité a convenu de recommander à la Commission d'approuver de nouveaux travaux sur une norme internationale du Codex pour le durion, qui seront entrepris par le CCFFV.

Produits d'algues Porphyra

35. Le Comité a rappelé que, lors du Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (CCFFP), la République de Corée avait proposé de nouveaux travaux sur les produits d'algues Porphyra. Le CCFFP n'avait pas accepté de demander de nouveaux travaux sur ces produits parce qu'ils n'entraient pas dans le cadre de son mandat et que, par ailleurs, il pourrait être prématuré d'envisager une norme internationale les concernant. Le Comité avait toutefois encouragé le CCASIA à élaborer une norme régionale pour les produits d'algues Porphyra, comme proposé dans le descriptif du projet soumis par la République de Corée.

36. Le Comité a convenu de recommander à la Commission d'approuver de nouveaux travaux sur une norme régionale pour les produits d'algues Porphyra.

⁴ CX/CAC 11/34/9, -Add.1 et -Add.2.

Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH)

Directives pour le contrôle de parasites zoonotiques dans la viande: *Trichinella spiralis* et *Cysticercus bovis*

37. Le Comité exécutif a noté qu'il ressortait des interventions de certains membres que les raisons pour lesquelles le CCFH avait choisi de donner la priorité à certains parasites spécifiques parmi tous ceux qui ont une importance pour la santé publique n'étaient pas claires et qu'il semblait y avoir une contradiction dans le descriptif du projet, qui indiquait que le but des nouveaux travaux était « de fournir une orientation axée sur les risques en matière de maîtrise des risques biologiques prioritaires dans la viande » mais aussi qu'« il n'est pas prévu que la norme Codex appliquera un modèle d'évaluation des risques afin de déterminer les niveaux réels de protection des consommateurs obtenus selon différents scénarios d'exposition ». Il a été signalé que le CCFH disposait de critères pour la fixation des priorités et qu'il devait les suivre.

38. Le Comité a également noté que l'OIE disposait, concernant ces parasites, d'une norme ancienne dont l'actualisation est en cours. Certains membres ont indiqué qu'il serait peut-être prématuré de commencer les travaux alors que l'OIE actualisait encore ses normes; d'autres ont rappelé que le Codex et l'OIE n'avaient pas le même mandat et que, pour garantir la sécurité sanitaire des aliments, le Codex devait entreprendre des travaux de grande ampleur, qui s'ajoutent à ceux de l'OIE. Il a également été dit que c'était là une bonne occasion de coopérer avec l'OIE afin d'éviter un dédoublement des tâches ou de combler des lacunes dans les domaines où les responsabilités se chevauchent.

39. Le Représentant de l'OMS a fait savoir au Comité qu'indépendamment des travaux du CCFH sur ces deux parasites spécifiques, la FAO et l'OMS venaient de publier un appel afin de recevoir des données pour identifier et hiérarchiser les associations parasites-matières premières préoccupantes pour les pays membres.

40. Un membre a estimé que le descriptif du projet était clair et a reconnu qu'une coopération étroite avec l'OIE était nécessaire, qu'il fallait considérer que ces travaux avaient déjà commencé et que la réunion d'un groupe de travail était déjà prévue. Le Comité a rappelé qu'habituellement, les travaux débutaient en comité avant d'être approuvés par la Commission mais que chaque comité devait être prêt à accepter que ses travaux soient interrompus s'ils n'étaient pas approuvés.

41. Le Comité a convenu de recommander à la Commission d'approuver les nouveaux travaux tels que proposés par le CCFH et a suggéré d'adopter une approche axée sur les risques dans l'élaboration du document, y compris en faisant une évaluation des risques, d'examiner la liste des priorités qui sera établie par la FAO et l'OMS et de suivre les activités de l'OIE afin qu'il n'y ait pas de dédoublement des tâches.

Comité sur les sucres (CCS)

Panela

42. Le Comité a rappelé que, lors du CCLAC, la Colombie avait proposé d'élaborer une norme pour la panela dans le cadre du Comité du Codex sur les sucres (CCS). Le Comité a noté que le CCS était suspendu et que le pays hôte actuel (le Royaume-Uni) avait indiqué plus tôt qu'il préférerait abandonner la présidence si un autre pays était intéressé pour l'accueillir.

43. Le Comité a également noté que la Colombie s'était déclarée prête à assurer la présidence du CCS pendant le temps nécessaire à l'élaboration d'une norme sur la panela.

44. Le Comité a rappelé que la désignation des pays hôtes était un point permanent à chaque session de la Commission et qu'il était possible qu'un pays se charge d'un comité puis propose ensuite d'en abandonner la présidence.

45. Le Comité a convenu de recommander à la Commission d'approuver de nouveaux travaux sur une norme pour la panela.

Autres propositions de nouveaux travaux

46. Le Comité a convenu de recommander à la Commission d'approuver tous les nouveaux travaux proposés dans les tableaux figurant dans les documents CX/CAC 10/33/9, CX/CAC 10/33/9-Add.1 et CX/CAC 10/33/9-Add.2.

Partie II: Interruption de travaux

Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers (CCMMP)

Norme pour le fromage fondu

47. Le Comité a noté que le CCEURO, le CCNASWP et le CCASIA étaient favorables à l'interruption des travaux alors que le CCAFRICA, le CCNEA et le CCLAC étaient favorables à la poursuite de travaux régionaux ou internationaux sur une norme pour le fromage fondu.

48. Alors que certains membres estimaient qu'il n'était pas nécessaire d'entreprendre des travaux sur une telle norme car le commerce international de ces produits ne posait pas de problèmes, d'autres pensaient que des normes étaient indispensables pour protéger les consommateurs et que si l'on n'entreprenait des travaux que dans les domaines où il y a un problème commercial précis, la plupart des activités du Codex seraient suspendues.

49. Certains membres ont estimé que si des travaux étaient menés sur ces produits, ils devaient être de portée internationale et pas régionale car le fromage fondu fait l'objet d'un commerce international.

50. Un membre a relevé que les comités régionaux avaient la possibilité d'examiner cette question, conformément aux critères de la Commission pour de nouveaux travaux.

51. Un membre a rappelé les efforts déployés depuis 16 ans par la CCMMP pour élaborer une norme du Codex sur le fromage fondu et a précisé qu'au sein de cette Commission, il semblait qu'aucun consensus n'ait pu être trouvé en raison de la complexité du produit.

52. Un membre a proposé qu'après un certain temps, la Commission envisage la possibilité de fournir des orientations générales aux pays sans trop entrer dans des détails sur lesquels il pourrait être difficile de parvenir à un consensus.

53. Après en avoir débattu, le Comité a convenu de recommander à la Commission de suspendre les travaux sur ce point pendant trois ans, délai au cours duquel les pays pourraient collecter des informations sur les difficultés qu'ils rencontrent dans le commerce de ces produits et fournir au Secrétariat des informations en vue de leur examen par le CCEXEC en 2015.

Autres questions

54. Le Comité a convenu de recommander à la Commission d'interrompre tous les travaux pour lesquels une interruption est proposée dans le Tableau 2 figurant dans les documents CX/CAC 10/33/9 et /9-Add.1.

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES (Point 3 de l'ordre du jour)⁵

Budget 2010-2011

55. Le Secrétariat a rappelé que la FAO avait adopté à partir de l'exercice 2010-2011 le système de la budgétisation axée sur les résultats, qui établit un lien direct entre les ressources allouées et les résultats, lesquels doivent être mesurables, et introduit les comptes regroupés pour 2010-2011 et les dépenses détaillées par activité pour 2010. Conformément aux recommandations du Comité exécutif visant à utiliser un plan de travail sur le modèle présenté dans le document CX/EXEC 10/64/3, le plan a été établi à l'aide des chiffres disponibles concernant le financement au titre du budget de la FAO et les contributions des pays hôtes. Le Secrétariat a indiqué que le plan ferait l'objet d'une élaboration ultérieure lorsque les chiffres de l'exercice complet seraient disponibles.

56. En réponse à une question sur le financement, le Secrétariat a indiqué que le niveau du budget était inchangé pour l'exercice 2010-2011 par rapport à celui de 2008-2009 et permettait d'effectuer les activités prévues du programme du Codex, et que le niveau d'activité ou la structure du Secrétariat n'avaient pas été modifiés.

Budget 2012-2013

57. Le Comité a été informé que le budget pour l'exercice 2012-2013 n'avait pas été définitivement arrêté, mais qu'il devrait être à peu près le même avec un scénario de croissance zéro, hormis les augmentations des

⁵ CX/CAC 11/34/11.

dépenses de personnel. D'autres gains d'efficacité pourraient toutefois être proposés après la Conférence de la FAO (25 juin-2 juillet 2011). En réponse à une question sur les domaines où des économies pourraient être réalisées si la FAO le demandait, le Secrétariat a indiqué qu'il s'agirait principalement de réductions des coûts d'impression et de l'interruption de publications imprimées.

Sessions du Comité exécutif

58. À sa dernière session, le Comité était convenu que le Secrétariat établirait un document énumérant toutes les options possibles concernant le calendrier des sessions et indiquant les coûts correspondants et la manière dont pourrait être redistribué le travail. Le Secrétariat a fait un bref historique du calendrier des sessions tel qu'il se présente actuellement et indiqué que le coût total d'une session s'élevait à environ 260 000 dollars EU. Étant donné que, pour des raisons budgétaires, il n'était pas possible d'organiser une quatrième session au cours de l'exercice biennal, des solutions de substitution ont été présentées.

59. Certains membres ont fait valoir que la session du Comité exécutif tenue entre les sessions de la Commission n'était peut-être pas indispensable car la fonction de suivi de l'examen critique pouvait être exercée lors de la session précédant la Commission, en même temps que d'autres tâches, et que la charge de travail supplémentaire impliquée pour une seule session par an ne serait pas trop lourde. Le Comité est convenu qu'il était préférable de conserver la session avant la Commission étant donné l'importance de l'examen critique des nouvelles activités.

60. Certains membres ont suggéré que le Comité exécutif décide de son programme de travail à chacune de ses sessions, ce que faisaient d'autres comités, y compris de la date de sa prochaine session. Après quelques échanges, le Comité est convenu qu'en règle générale il n'était pas besoin de session supplémentaire entre les sessions de la Commission, mais que ces sessions devraient être tenues au cas par cas, en fonction de la charge de travail du Comité, étant entendu qu'elles devraient être planifiées suffisamment à l'avance afin de pouvoir assurer le financement et les travaux préparatoires nécessaires.

61. Il a été décidé que la session prévue en février 2012 serait maintenue étant donné la nécessité de faire avancer l'élaboration du nouveau Plan stratégique.

Appui scientifique FAO/OMS au Codex

62. Le Représentant de l'OMS a indiqué qu'environ 80 pour cent du budget de l'OMS provenait de ressources extrabudgétaires et 20 pour cent du budget ordinaire, et que la grave situation financière actuelle pesait aussi sur le budget affecté aux avis scientifiques. Il est prévu à l'heure actuelle une baisse d'environ 20 pour cent des contributions financières pour l'exercice 2012-2013, ce qui aura une lourde incidence sur les activités liées à la sécurité sanitaire des aliments et aux avis scientifiques et, en l'absence de nouvelles ressources, les demandes d'avis scientifiques présentées par les comités du Codex ne seront pas traitées.

63. Le Représentant de la FAO a présenté les chiffres relatifs aux avis scientifiques et signalé que la situation ne semblait pas aussi critique qu'à l'OMS, mais que les décisions définitives concernant le budget 2012-2013 n'avaient pas encore été prises et qu'il n'était pas impossible que de nouvelles coupes budgétaires puissent avoir une incidence sur la capacité de la FAO à fournir des avis scientifiques. La FAO a rappelé qu'elle avait lancé l'Initiative mondiale en faveur des avis scientifiques relatifs à l'alimentation (GIFSA), dont elle faisait la promotion active, afin de faciliter la mobilisation de fonds extrabudgétaires à l'appui de ce type de travail.

64. En réponse aux questions de certains membres sur les économies possibles ou les autres moyens permettant d'évaluer les risques, par exemple les technologies de l'information, le Représentant de l'OMS a précisé, en citant le JECFA en exemple, que tous les travaux préparatoires étaient effectués par voie électronique, mais que les réunions ne pouvaient pas se tenir par vidéoconférence étant donné la durée prolongée des réunions des nombreux experts qui venaient de pays différents. Ce type de réunion est difficile à organiser dans un pays membre étant donné le statut juridique du JECFA au sein de l'OMS et la nécessité d'assurer l'indépendance des avis d'expert.

65. Le Comité a pris note des difficultés financières concernant les avis scientifiques et a souligné l'importance des travaux des experts pour assurer le fondement scientifique des normes du Codex. Il a invité les pays à faire œuvre de sensibilisation au niveau national afin d'apporter à la FAO et à l'OMS le soutien dont ces organisations ont besoin pour fournir des avis scientifiques.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX POUR 2008-2013 (Point 4 de l'ordre du jour)

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE (Point 4a) de l'ordre du jour)⁶

66. Le Comité, en examinant la liste de contrôle présentée dans le document portant la cote CX/CAC 11/34/12, a formulé les observations et les recommandations ci-après.

Objectif 1: Promouvoir des cadres réglementaires cohérents

Activité 1.6: Envisager des cadres novateurs de gestion des risques

67. Un membre a noté que le Comité du Codex sur les contaminants présents dans les aliments pourrait aussi être inclus dans cette activité étant donné qu'il avait à l'étude de nouvelles options de gestion des risques.

68. D'autres membres ont demandé pour quelles raisons une date d'achèvement était indiquée alors que la recherche de cadres novateurs de gestion des risques devrait être une activité continue.

69. Le Comité a noté que la date d'achèvement fixée concernait les travaux sur la gestion des risques au sein du CCPR et du CCRVDF, mais que des retards avaient été pris.

70. Un membre a suggéré de scinder l'activité en deux activités distinctes, l'une continue pour l'étude de cadres novateurs de gestion des risques et l'autre concernant des révisions spécifiques.

71. Il a été mentionné qu'une période d'examen devrait être indiquée même pour les activités continues. Le Comité a toutefois observé qu'un point était fait tous les ans sur le Plan stratégique, y compris les activités continues.

72. Le Comité est convenu: de noter que le CCCF avait également commencé à travailler sur des options novatrices de gestion des risques; de demander que le CCPR et le CCRVDF s'emploient à achever leurs travaux dans ce domaine et indiquent un calendrier réaliste à cet effet; de garder à l'esprit la nature continue de cette activité pour le nouveau Plan stratégique.

Objectif 2: Favoriser la plus vaste et la plus cohérente application possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques

Activité 2.1: Examiner la cohérence des principes de l'analyse des risques élaborés par les comités du Codex compétents

73. Un membre a demandé comment cette activité avait pu être annotée comme achevée alors que le CCPR examinait encore ses principes d'analyse des risques.

74. Le Comité a noté que l'activité 2.1 avait pris fin avec la discussion du document présenté par le Secrétariat au CCGP et que l'activité 2.2 avait alors démarré, au titre de laquelle le CCPR révisait ses principes. L'examen avait porté sur les principes et les politiques d'analyse des risques appliqués par le CCPR. Les principes, une fois la révision achevée, seront transmis au CCGP pour examen, conformément à la procédure normale.

Objectif 3: Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail

Activité 3.3: Élaborer des critères de prise de décisions et de fixation des priorités par comité

75. Un membre a suggéré qu'une fois l'activité achevée, il serait peut-être nécessaire de vérifier comment les comités avaient appliqué les critères et s'ils étaient adéquats.

76. Le Comité est convenu que la réunion informelle des présidents conviendrait pour un tel suivi.

Activité 3.8: Rationaliser les travaux du Codex sur les produits

77. Un membre a contesté l'achèvement de cette activité étant donné que le CCPFV proposait maintenant de modifier son mandat afin d'inclure les jus de fruits et de légumes.

⁶ CX/CAC 11/34/12.

78. Le Comité a noté qu'il avait été procédé à un examen approfondi de la structure du Codex par comités et que l'une des recommandations approuvées par la Commission à la fin de ce processus visait à inclure les jus de fruits et de légumes dans le mandat du CCPFV, et qu'elle était maintenant mise en œuvre.

Observations générales

79. Un membre a suggéré d'examiner si le processus de suivi du Plan stratégique s'était révélé concluant ou si de nouveaux efforts devaient être faits et sur quels points. On pourrait à cet effet procéder à une analyse des notes fournies par le Secrétariat dont les résultats seraient pris en compte lors de l'élaboration du nouveau Plan stratégique.

80. Un membre a mentionné que, de manière générale, le plan actuel était un bon document mais qu'il ne donnait pas d'indication sur les résultats et que les mesures proposées n'étaient pas suffisamment précises. Les indicateurs devraient être améliorés et, dans l'ensemble, être moins nombreux et plus pointus, et permettre de mesurer les résultats par rapport au plan de travail.

PRÉPARATION DU PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX POUR 2014-2019 (Point 4b) de l'ordre du jour)

81. Le Comité a rappelé que le Président et les Vice-présidents avaient établi le document de travail dans lequel figure un avant-projet de plan stratégique en tenant compte des discussions qu'ont eues les Comités de coordination FAO/OMS sur la base des réponses à un questionnaire mis au point par le bureau et distribué dans une lettre circulaire.

82. Le Comité a pris note des observations générales et des observations portant sur des points précis afin d'en tenir compte ultérieurement dans le projet de plan.

Observations générales

83. Il a été observé que le projet de plan ne mentionnait pas directement les aliments pour animaux alors qu'il s'agit d'une question importante pour la sécurité sanitaire des aliments, traitée dans le Codex. Il a été précisé que le bureau avait considéré la totalité de la filière alimentaire quand il a établi le projet de plan et que les aliments pour animaux avaient été implicitement pris en compte mais pouvaient aussi être directement mentionnés aux endroits voulus.

84. Plusieurs membres ont estimé qu'un plan stratégique devrait aller à l'essentiel et ne pas dépasser deux ou trois pages, afin qu'il soit possible de s'en servir d'instrument pour expliquer aux responsables de l'élaboration des politiques ce qu'est le Codex, quel est son but et comment il aidera à faire face aux problèmes que connaît le monde aujourd'hui dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, notamment les risques émergents, et à traiter des pratiques commerciales loyales. Pour cela, on pourrait retenir certaines questions stratégiques figurant dans le projet actuel et garder les aspects détaillés pour le plan d'activités.

85. Il a été suggéré de prévoir dans le plan des indicateurs pour mesurer son exécution afin d'en faciliter l'examen régulier.

86. Le Représentant de la FAO a relevé que le projet présente d'importantes améliorations, comparé au plan précédent, et a rappelé qu'un processus similaire, impliquant des interactions avec les membres, était en cours à la FAO. Il a estimé en outre qu'une réflexion plus approfondie sur les stratégies du Codex serait certainement utile, mais risquait de prendre un temps considérable.

Partie I: Vision et objectifs stratégiques

Vision stratégique

87. Certains membres ont estimé que l'énoncé devrait être aussi concis et clair que possible; or l'énoncé actuel semble aller au-delà du mandat de la Commission et sa seconde partie se rapporte à des principes de gestion du travail.

88. Le Comité a noté qu'il faudrait remplacer « notamment en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments » par « en ce qui concerne la sécurité sanitaire et la qualité des aliments » pour des raisons de cohérence avec le mandat du Codex énoncé dans le manuel de procédure.

89. Il a été suggéré d'indiquer dans la vision stratégique que le Codex dirige au niveau mondial l'élaboration de normes de sécurité alimentaire fondées sur des données scientifiques et qu'il assure le leadership nécessaire pour faire face aux défis de demain dans ce domaine.

90. Le Représentant de la FAO a dit que l'énoncé alliait hauteur de vues et détermination et qu'on pourrait proposer une nouvelle formulation, à savoir « envisage la protection effective de la sécurité et de la qualité des aliments dans un monde qui évolue rapidement ».

91. Le Coordonnateur pour l'Asie a dit que le Comité de coordination du Codex pour l'Asie avait estimé : que les cinq objectifs du Plan stratégique du Codex en vigueur étaient encore pertinents; que le nouveau Plan stratégique devrait comprendre des indicateurs mesurables; que la plus grande difficulté pour le Codex était de mettre au point des procédures permettant, s'il y a lieu, d'élaborer des normes et d'autres textes qui suivent l'évolution rapide de l'industrie alimentaire; et que le nouveau Plan stratégique devrait tenir compte des conséquences du changement climatique et des nouvelles techniques de production sur la sécurité sanitaire des aliments.

92. Un membre a insisté sur l'importance de la protection de la santé du consommateur/du public et souligné qu'il fallait concentrer les efforts sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire en suivant des approches fondées sur les dangers/risques, éviter d'induire le consommateur en erreur et garantir des pratiques loyales.

Introduction

93. Au sujet de la proposition de mentionner les conséquences du changement climatique dans l'introduction, le Représentant de la FAO a informé le Comité que les Directeurs généraux de la FAO, de l'OMS et de l'OIE avaient publié en 2010 une note de synthèse tripartite sur la coopération interinstitutions face aux nouvelles menaces pour la santé publique qui apparaissent au niveau des interfaces entre l'animal, l'homme et les écosystèmes. La stratégie pourrait faire référence à cette note à propos des répercussions du changement climatique sur la sécurité sanitaire des aliments.

94. Un membre a suggéré d'articuler le texte non pas tant autour du terme de changement climatique mais de reconnaître les facteurs affectant la chaîne alimentaire et ayant des effets sur la sécurité sanitaire des aliments, comme les risques émergents et les agents pathogènes, la sécurité alimentaire, les changements démographiques ou les difficultés à satisfaire la demande de denrées alimentaires.

95. Il a été suggéré d'éviter d'employer des termes « populistes », de ne pas s'écarter du mandat du Codex et de parler « des travaux du Codex face à d'autres évolutions/défis dans la filière alimentaire et à l'évolution du climat ». Il devrait être indiqué clairement que le Codex respectera son mandat tout en étant attentif aux problèmes environnants.

OBJECTIF 1: PROMOUVOIR UN CADRE RÉGLEMENTAIRE COHÉRENT

96. Le Coordonnateur pour l'Europe a dit que le Comité de coordination du Codex pour l'Europe avait jugé important d'indiquer que le Codex devrait se fonder sur des principes scientifiques et d'autres éléments figurant dans le manuel de procédure, et que des exemples en rapport avec l'éthique et l'environnement pourraient être donnés.

97. L'objectif ne devrait pas être exposé de façon trop détaillée et il n'est pas nécessaire à ce niveau de citer les différents types de textes du Codex tels que les codes d'usages.

98. Il a été suggéré de relier plus étroitement l'intitulé de l'objectif à l'image du Codex en tant qu'organisme qui définit des normes alimentaires fiables et qui s'occupe de la gestion des risques au niveau mondial. Un membre a relevé que l'intitulé de l'objectif 1 renvoyait à l'établissement de cadres réglementaires au niveau national.

OBJECTIF 2: PROMOUVOIR L'APPLICATION LA PLUS LARGE ET LA PLUS COHÉRENTE POSSIBLE DES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES RISQUES

99. Il a été relevé que l'ajout proposé concernant les *principes de travail pour l'analyse des risques applicables par les gouvernements* n'était pas pertinent, car le paragraphe traite du processus du Codex.

OBJECTIF 3: RENFORCER L'APTITUDE DU CODEX À GÉRER SON TRAVAIL

100. Il a été suggéré d'intégrer les objectifs 4 et 5 dans cet objectif, mais tous les membres n'étaient pas favorables à cette proposition.

101. Il a été observé que l'élaboration d'un plan clair d'analyse des risques et notamment la définition des autres facteurs légitimes pourraient rendre le Codex plus apte à gérer son travail.

102. Un membre a dit que l'un des éléments les plus exigeants du Codex était justement les « autres facteurs légitimes », car les opinions des grands groupes de membres divergent quant à l'importance qu'il convient d'accorder à ces facteurs par rapport aux évaluations scientifiques, que le Codex devait se pencher sur la question et parvenir à une solution réaliste.

OBJECTIF 4: PROMOUVOIR LA COOPÉRATION ENTRE LE CODEX ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES PERTINENTES

103. Certains membres ont émis des doutes quant à l'importance accordée aux organismes de normalisation privés dans le projet de plan, car ces organismes n'appliquent pas les mêmes principes de normalisation. Il a été estimé important d'assurer une continuité de la ferme à la table, surtout dans les relations avec d'autres organisations, afin d'éviter tout hiatus. D'un point de vue stratégique, le Codex devrait examiner la façon dont il collabore avec les organisations internationales apparentées au lieu de s'attacher aux normes privées. Les organismes de normalisation privés regroupent différents aspects de la filière alimentaire en un seul cadre à des fins de certification et ils devraient être encouragés à utiliser la base scientifique du Codex.

104. Il a été suggéré de réfléchir au type de normes internationales que le Codex veut fixer. S'il s'agit du minimum absolu, les membres qui ne sont pas à même de fixer des normes pourraient appliquer les normes du Codex pour un coût minimum en vue de fournir des aliments sans danger à la population. Les groupes privés fixeraient des normes plus strictes et allégueraient que leur marque est plus sûre que celles qui appliquent les normes publiques, ce qui pourrait donner à penser aux consommateurs que les produits conformes aux normes publiques présentent des risques. Une meilleure communication et l'établissement de relations de travail entre les organismes publics et privés sont nécessaires.

105. Le Coordonnateur pour l'Europe a dit que le Comité de coordination pour l'Europe avait estimé que des normes privées pouvaient compléter les systèmes de contrôle des denrées alimentaires, mais aussi poser des difficultés aux producteurs en raison du manque d'harmonisation, que le Comité SPS devrait donner une définition des normes privées et que le Codex, la FAO et l'OMS devraient continuer à coopérer avec le Comité SPS et d'autres organisations, y compris l'ISO, en ce qui concerne les normes privées.

OBJECTIF 5: ENCOURAGER UNE PARTICIPATION MAXIMALE ET EFFECTIVE DES MEMBRES

106. Il a été proposé d'incorporer les nouveaux points 21, 22, 24 et 25 dans l'objectif 3.

Partie II: Domaines de travail et activités prévues 2014-2019**OBJECTIF 1: PROMOUVOIR DES CADRES RÉGLEMENTAIRES COHÉRENTS****Activité 1.1: Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires**

107. Il a été observé que les exemples concernant les effets des changements climatiques étaient incomplets et qu'il vaudrait mieux les omettre complètement.

108. Il a été proposé que le Codex mette sur pied un mécanisme pour décider des domaines dans lesquels des normes étaient le plus indispensables pour pouvoir fixer des priorités claires.

Activité 1.2: Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à la qualité des denrées alimentaires

Activité 1.3: Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'étiquetage des denrées alimentaires et à la nutrition

Activité 1.4: Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'inspection et à la certification des denrées alimentaires ainsi qu'aux méthodes d'échantillonnage et d'analyse

109. Concernant la question de savoir comment avaient été regroupés les différents domaines de travail, il a été précisé qu'il s'agissait d'un regroupement logique basé sur les relations entre les domaines.

Activité 1.6 (nouveau): Encourager la FAO/l'OMS à élargir le groupe de référence OMS sur l'épidémiologie des maladies d'origine alimentaire (FERG)

110. Il a été relevé que le mot « données » employé dans ce contexte était flou et qu'il faudrait que le texte soit redéfini en consultation avec la FAO et l'OMS. Un membre a noté qu'il faudrait tenir compte du fait que, dans certains cas, ce sont des sociétés qui fournissent les données et non les gouvernements.

OBJECTIF 2: FAVORISER LA PLUS VASTE ET LA PLUS COHÉRENTE APPLICATION POSSIBLE DES PRINCIPES SCIENTIFIQUES ET DE L'ANALYSE DES RISQUES

Activité 2.2: Examiner les principes de l'analyse des risques élaborés par les Comités du Codex compétents

111. Il a été relevé que cette activité concernait l'élaboration de principes d'analyse des risques, qui a été menée à bien, et qu'une activité s'imposait pour déterminer avec quelle efficacité les comités appliquent leurs principes.

OBJECTIF 3: RENFORCER L'APTITUDE DU CODEX À GÉRER SON TRAVAIL

Activité 3.2: Assurer une gestion efficace et efficiente des normes

112. Il a été observé qu'il faudrait évaluer l'efficacité avec laquelle le Comité exécutif a exercé cette fonction, en particulier ce qui a changé pour les comités et s'ils reçoivent les orientations nécessaires.

Activité 3.5A: Encourager le recours à des groupes de travail présession lors des réunions des comités afin d'accélérer l'accord sur les normes

113. Il a été précisé que cette nouvelle activité avait pour but de promouvoir de nouvelles approches plus structurées pour les groupes de travail, par exemple des mécanismes de facilitation et de médiation pour avancer sur les normes qui posent des difficultés.

Activité 3.9: Augmenter le recours à la traduction automatique pour les documents du Codex

Activité 3.10: Recours accru aux réunions virtuelles sur l'Internet

Activité 3.11: Évaluer et améliorer l'efficacité du processus actuel de soumission d'observations

114. Il a été précisé qu'outre la traduction assistée par ordinateur, les réunions virtuelles sur Internet et l'amélioration de l'efficacité du processus de soumission d'observations, il pourrait exister d'autres moyens d'améliorer l'organisation du travail.

115. En ce qui concerne l'activité 3.11, le Comité a noté qu'il n'était pas question d'entreprendre un examen approfondi des délais dans lesquels les observations sont soumises mais de cerner les problèmes et de déterminer comment les résoudre. Le Secrétariat a informé le Comité qu'il étudiait les moyens d'améliorer les systèmes de réception et de compilation des observations et que des discussions auraient lieu sur une possible coopération avec le Secrétariat de la CIPV, qui a mis au point un système électronique pour réceptionner et compiler automatiquement les observations.

OBJECTIF 4: PROMOUVOIR LA COOPÉRATION ENTRE LE CODEX ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES PERTINENTES

116. Aucune observation n'a été formulée concernant cet objectif.

OBJECTIF 5: ENCOURAGER LA PARTICIPATION MAXIMALE ET EFFICACE DES MEMBRES

Activité 5.7: Renforcer la capacité de négociation des délégués et la capacité de médiation des présidents

Activité 5.8: Encourager la FAO et l'OMS à continuer de fournir des programmes de renforcement des capacités aux pays en développement et aux pays à économie en transition

117. Il a été suggéré de considérer ensemble les activités 5.7 et 5.8. Le Représentant de la FAO a dit que normalement la FAO n'organisait pas de formations pour les présidents.

118. La question de savoir si les Points de contact du Codex devraient être inclus dans l'activité 5.7 a fait l'objet d'un débat, car une autre activité prévoit déjà un appui à leur intention. Il a été observé qu'il existait un certain nombre de Points de contact bien organisés dans le monde, qui suivent de bonnes pratiques pour collaborer et communiquer avec le Secrétariat du Codex, et que leur expérience pourrait être utile à d'autres Points de contact.

119. Il a été relevé qu'il n'apparaissait pas clairement comment de meilleures capacités de négociation aideraient les délégués à trouver plus rapidement une issue quand ils se trouvent dans l'impasse, comme cela arrive parfois, mais qu'il serait utile de définir, pour les nouveaux présidents, un ensemble de compétences comprenant la médiation et de leur offrir une formation. Un membre a fait valoir que la principale qualité des présidents était l'impartialité plutôt que les capacités de négociation.

120. Le Comité a noté que le CCFICS avait obtenu de bons résultats en organisant, la veille de la session, une réunion préalable pendant laquelle le Président passe en revue pour les délégués les points de l'ordre du jour pour expliquer les questions, pour aider surtout les nouveaux à mieux comprendre le processus et à participer plus activement au Comité.

121. Le Comité a accepté avec satisfaction la proposition du membre de l'Amérique du Nord de coordonner ces travaux. Un membre a suggéré qu'en vue d'établir un projet de plan stratégique, les membres du Comité exécutif communiquent au membre de l'Amérique du Nord leurs observations d'ici le 1^{er} septembre 2011, le projet de plan stratégique devant être distribué aux membres du Comité exécutif le 30 octobre 2011 au plus tard.

CONCLUSION

122. Le Comité est convenu que, sur la base du projet de plan stratégique figurant dans le document de travail et des discussions tenues pendant la session, le Comité exécutif établirait un projet révisé. Le membre pour l'Amérique du Nord recueillera et rassemblera les observations des membres du Comité exécutif et le projet révisé sera présenté à la soixante-sixième session du Comité exécutif pour examen.

DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DU CODEX D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (Point 5 de l'ordre du jour)⁷

123. Le Comité exécutif a été invité, conformément à l'article IX.6 du Règlement intérieur, à formuler un avis concernant les demandes d'admission au statut d'observateur d'organisations internationales non gouvernementales qui n'ont pas de lien avec la FAO ou de relations formelles avec l'OMS.

Fédération européenne des plats frais réfrigérés (FEPFR)

124. Le Secrétariat a présenté ce point et indiqué que le Secrétariat du Codex ainsi que les conseillers juridiques de la FAO et de l'OMS avaient procédé à la vérification de la demande de FEPFR et l'avait jugée complète et recevable.

125. Le Comité exécutif est convenu de recommander au Directeur général de la FAO et au Directeur général de l'OMS d'accorder le statut d'observateur à la FEPFR.

⁷ CX/EXEC 11/65/5; document de séance 1 (ECFF); document de séance 2 (SSAFE) et document de séance 3 (EPA).

Safe Supply of Affordable Food Everywhere (SSAFE)

126. Le Secrétariat a présenté ce point et indiqué que la SSAFE était bien connue de la FAO, qui avait établi un protocole d'accord avec elle (voir le document de séance 2). Dans les discussions avec les conseillers juridiques de la FAO et de l'OMS, il a été noté que l'organisation remplissait la plupart des critères indiqués dans les *Principes*, mais qu'il subsistait des doutes sur le point de savoir si elle pouvait être considérée comme ayant « une structure et un champ d'activité de caractère international ».

127. Le Secrétariat a informé le Comité que les *Principes* disposent également que « le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS peuvent, après avis du Comité exécutif, octroyer le statut d'observateur à des organisations qui ne remplissent pas cette exigence s'il est évident, d'après leur demande d'admission, qu'elles apporteront une contribution importante à la réalisation des objectifs de la Commission du Codex Alimentarius ».

128. À cet égard, le Secrétariat du Codex a rappelé que la mission de la SSAFE était de « promouvoir l'amélioration permanente et l'approbation au niveau mondial des systèmes et des normes de protection des denrées alimentaires internationalement reconnus ».

129. Notant que l'on pouvait attendre de la SSAFE qu'elle apporte une contribution importante à la réalisation des objectifs de la Commission du Codex Alimentarius, le Comité exécutif est convenu de recommander au Directeur général de la FAO et au Directeur général de l'OMS d'accorder le statut d'observateur à la SSAFE.

European Association of Polyol Producers (EPA)

130. Le Secrétariat a présenté ce point et indiqué que le Secrétariat du Codex ainsi que les conseillers juridiques de la FAO et de l'OMS avaient vérifié la demande de l'EPA et l'avaient jugée complète et recevable, mais avaient noté que l'EPA était membre d'une organisation plus vaste qui disposait déjà du statut d'observateur auprès de la Commission, la Federation of European Food Additives, Food Enzymes and Food Cultures Industries (ELC).

131. Conformément à la pratique suivie dans de tels cas pour éviter une double représentation, le Comité exécutif est convenu de recommander au Directeur général de la FAO et au Directeur général de l'OMS d'accorder le statut d'observateur à l'EPA étant entendu que: 1) l'EPA participera en tant que tel uniquement aux réunions du Codex où l'ELC n'est pas représentée; 2) aux réunions où l'ELC est représentée, l'EPA pourra uniquement participer en tant que partie à la délégation de l'ELC et ne pourra pas prendre la parole au nom de l'EPA; et 3) l'EPA pourra présenter des observations écrites uniquement sur les questions pour lesquelles l'ELC n'a pas présenté d'observations.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA FAO ET DE L'OMS (Point 6 de l'ordre du jour)⁸

PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI D'UNE PARTICIPATION RENFORCÉE AU CODEX (Point 6a) de l'ordre du jour)

132. Le Représentant de l'OMS a rappelé qu'à sa dernière session, la Commission s'était penchée sur l'examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire du Codex et avait formulé plusieurs questions à l'intention des Comités de coordination, après quoi l'OMS et la FAO avaient préparé la réponse conjointe des directions de la FAO et de l'OMS (CX/CAC 11/34/14-Add.1) et les propositions du Fonds fiduciaire du Codex en réponse aux recommandations formulées dans le cadre de son examen à mi-parcours (CX/CAC 11/34/14-Add.1). Le Représentant a présenté les propositions en suivant les objectifs du Fonds fiduciaire.

Objectif 1: Élargissement de la participation au Codex

133. Les options concernant le traitement des pays pouvant encore prétendre à un soutien de la part du Fonds fiduciaire du Codex étaient les suivantes:

- Option 1: status quo avec action de suivi par le Fonds fiduciaire pour ceux qui ne parviennent pas à fournir 50 pour cent du financement de contrepartie. Intervention éventuelle de la FAO et/ou de l'OMS.

⁸ CX/CAC 11/34/14, CX/CAC 11/34/14-Add.1, CX/CAC 11/34/14-Add.2.

- Option 2: soutien additionnel pour les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PIED).

134. Plusieurs membres se sont déclarés favorables à l'option 2 et à un financement additionnel pour les PMA et les PIED. Un membre a fait observer que les deux options ne s'excluaient pas nécessairement l'une l'autre car le Fonds fiduciaire pouvait assurer un suivi afin de déterminer pourquoi les exigences en matière de financement de contrepartie n'étaient pas remplies (ce qui peut s'expliquer par une fluctuation du financement au niveau national ou par une absence de suivi de la participation aux réunions du Codex en raison d'un manque d'expérience). Le Comité a conclu que l'option 2 était celle à privilégier.

135. Un membre a estimé que certains pays n'avaient pas suffisamment d'expérience pour fixer leurs priorités pour assister aux réunions des Comités du Codex et tirer parti de leur participation. Il a été signalé que la sensibilisation aux questions relatives au Codex était prévue dans les différents cours de formation organisés par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire ou dans le cadre des activités FAO/OMS. Un autre membre a souligné qu'il fallait assurer une coordination adéquate entre toutes les activités de sensibilisation et celles destinées à améliorer la participation effective au Codex.

136. Le Comité a pris note des questions suivantes: est-il possible d'apporter un soutien additionnel compte tenu de l'augmentation des dépenses, en particulier si les contributions des donateurs baissent? Comment les frais administratifs sont-ils calculés, le chiffre de 18 pour cent semblant excessif? Serait-il possible d'accroître les effectifs du Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex pour faire face à l'augmentation de la charge de travail?

137. L'OMS a précisé que le niveau actuel de financement permettait d'apporter un soutien additionnel car il ne concernait pas un grand nombre de pays, que les frais administratifs liés à la gestion et à l'administration du Fonds fiduciaire étaient à peu de 15 pour cent et donc ne correspondaient pas aux 13 pour cent de dépenses d'appui au programme prélevés dans les organismes du système des Nations Unies. Le Secrétariat procède également à des gains d'efficacité, par exemple en déléguant des tâches de gestion administrative aux bureaux régionaux ou à des institutions dans les pays dans le cas des cours de formation. Le Comité a aussi pris note de l'importance de coordonner, de manière bilatérale, les activités du Fonds fiduciaire du Codex et les autres initiatives de la FAO, de l'OMS ou des pays membres.

138. Le Comité a soutenu les propositions relatives aux pays qui se sont affranchis du soutien du Fonds fiduciaire mais n'ont pas été capables de poursuivre leur participation.

Objectif 2: Renforcement de la participation au Codex

139. Le Représentant de l'OMS a signalé les principales activités proposées dans le cadre de cet objectif:

- 1) Collaborer avec les pays ayant accordé la priorité à un comité spécifique du Codex afin de constituer des capacités pour qu'ils puissent y participer efficacement.
- 2) Recourir à une démarche de type mentorat/parrainage entre les pays en vue de renforcer la participation.
- 3) Organiser des formations régionales ou infrarégionales spécifiques sur le Codex en fonction des besoins de certains groupes de pays.

Le Comité a généralement accepté ces activités.

Objectif 3: Amélioration des apports techniques et scientifiques au Codex

140. Un membre a souligné qu'il fallait absolument assurer un soutien pour la collecte de données sur les mycotoxines dans le sorgho compte tenu de l'importance, du point de vue de la santé publique, de la lutte contre les mycotoxines présentes dans un large éventail de céréales consommées en Afrique et de la pertinence des normes du Codex à cet égard.

141. En réponse à une question sur les activités de la FAO/l'OMS destinées à faciliter la collecte de données et leurs liens avec des activités similaires financées par le Fonds fiduciaire du Codex, le Représentant de l'OMS a précisé que l'enquête sur les mycotoxines dans le sorgho était financée par une contribution spéciale de l'Union européenne et n'avait pas d'incidence sur le financement d'autres activités.

142. Le Représentant de la FAO a souligné que l'Organisation continuait à accorder une grande importance aux activités qu'elle mène auprès des pays membres pour réduire la présence des mycotoxines. La FAO

soutient le Programme alimentaire mondial sur les questions relatives à la lutte contre les mycotoxines; les deux organisations collaborent à la mise au point d'une proposition de projet en vue d'élaborer des approches intégrées et durables pour lutter contre les mycotoxines et cherchent un financement commun à cet égard. Pour faire suite à de nombreuses demandes d'assistance dans ce domaine, la FAO et l'AIEA s'apprêtent à élaborer des lignes directrices améliorées pour les pays sur la conception et l'interprétation de plans d'échantillonnage des mycotoxines.

143. Le Comité a convenu qu'il devait y avoir un équilibre entre les trois objectifs du Fonds fiduciaire et qu'il fallait assurer une coordination entre les activités du Fonds fiduciaire, celles de la FAO, celles de l'OMS et celles des pays membres destinées à renforcer la participation au Codex.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA FAO ET DE L'OMS: EXAMEN DES DEMANDES D'AVIS SCIENTIFIQUE (Point 6b) de l'ordre du jour)⁹

144. Le Représentant de l'OMS a indiqué au Comité qu'en plus de la liste des demandes d'avis scientifique présentée dans le document, la FAO et l'OMS allaient organiser une consultation d'experts sur l'histamine à la demande du Comité sur les poissons et les produits de la pêche.

145. Le Comité a reconnu et apprécié la contribution et les efforts considérables des experts qui ont siégé aux comités d'experts FAO/OMS et a souligné que les activités du Codex devaient absolument s'appuyer sur des bases scientifiques et a encouragé les pays à fournir un soutien adéquat à la FAO et à l'OMS dans la fourniture d'avis scientifiques.

OPTIONS POUR LES GROUPES DE TRAVAIL PHYSIQUE (Point 7 de l'ordre du jour)

146. Le Comité a rappelé qu'il avait envisagé à sa dernière session de nouvelles options pour les groupes de travail physique afin de répondre aux préoccupations suscitées par l'effectif important qui les caractérise souvent et la faiblesse de la participation des pays en développement, et qu'il était convenu d'examiner la question à sa prochaine session sur la base d'un document de travail qui serait établi par le Président, les Vice-Présidents et les autres membres intéressés du Comité exécutif, en tenant compte des débats tenus dans les comités régionaux. Le Comité a noté que le document CX/EXEC 11/65/7 n'avait pas été élaboré en temps voulu et que les comités régionaux avaient tous débattu la question (on trouvera un résumé des débats dans le document CX/CAC 11/24/10).

147. Le Président, mentionnant certaines préoccupations exprimées par les Comités de coordination, a rappelé que l'objectif des nouvelles options était de renforcer la participation de toutes les régions aux groupes de travail physique, en particulier des pays en développement. Ces options ne remplaceraient pas les dispositions actuelles applicables aux groupes physiques mais les complèteraient tout en respectant les principes d'ouverture, de participation de toutes les parties intéressées et de transparence du Codex.

148. En ce qui concerne les possibilités de soutien des participants, le Représentant de l'OMS a confirmé qu'il était possible de recourir au Fonds fiduciaire pour financer la participation aux groupes de travail physique et qu'il appartenait aux pays de fixer leurs priorités et de demander à bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire en conséquence.

149. Le Comité a pris note des observations suivantes formulées au cours de la discussion: la référence aux "experts" devait être précisée car les délégués aux réunions du Codex étaient désignés par leur gouvernement; la nature exacte du problème devait être déterminée avant d'entreprendre des travaux sur de nouvelles procédures, processus qui risquait d'être long; lorsqu'il s'agit de questions controversées, la grande variété des opinions exprimées dans les groupes de travail était utile pour faciliter les débats en plénière; et l'expérience acquise par les groupes de travail efficaces pouvait être mise à profit sur le plan de la participation et de l'avancement des travaux.

150. Un membre a fait remarquer que les groupes de travail essayaient parfois de mener leurs travaux de manière indépendante sans tenir compte de la mission qui leur avait été confiée. Il a précisé que les comités devaient rester en contact étroit avec les groupes de travail et leur donner des instructions claires et que les présidents devaient aussi suivre attentivement le processus.

⁹ CX/CAC 11/34/15.

151. Le Comité a donc décidé que cette question méritait un examen ultérieur et a recommandé à la Commission de demander au Comité sur les principes généraux d'envisager de nouvelles options pour les groupes de travail physique à sa prochaine session en 2012, compte tenu de toutes les observations formulées par le Comité exécutif et les comités de coordination régionaux.

AUTRES ACTIVITÉS ET TRAVAUX FUTURS (Point 8 de l'ordre du jour)

Groupes de travail électroniques

152. Le Président a proposé d'examiner les questions liées à l'utilisation des technologies de l'information, et notamment le recours à des plates-formes basées sur le Web dont la gestion requiert beaucoup de temps et de compétences, dans le cadre des groupes de travail électroniques. Le Comité est convenu que le Secrétariat préparerait une note sur les systèmes utilisables dans la mise en place des plates-formes basées sur le Web et sur les processus associés, comprenant notamment des considérations sur leur gestion et leur coût estimé, qui sera examinée lors des prochaines sessions.

Appui aux présidents du Codex/retraite

153. Le Président a informé le Comité qu'à l'occasion de la réunion informelle des présidents, ceux-ci évoqueraient la question des futures retraites.

154. Un membre a indiqué que le retour d'information des présidents à propos des précédentes retraites avait été globalement positif et qu'ils avaient trouvé ces réunions utiles. Ce membre a également rappelé que, dans le passé, il y avait eu des situations où les comités n'avaient pas fonctionné de manière cohérente et que les retraites, au cours desquelles les présidents se rencontrent et discutent de ces situations, sont susceptibles de promouvoir une plus grande cohérence. Le Président a conclu que les retraites étaient d'une grande utilité pour faciliter les échanges entre les présidents des comités et s'est exprimé en faveur de retraites régulières tous les deux ans, si le budget le permettait.

155. Il a été suggéré d'appeler plus judicieusement ces retraites des « ateliers pour présidents ».

Informations sur le processus des « Amis du Président »

156. Le Président a rappelé que le processus des « Amis du Président » avait été mis en œuvre dans d'autres organisations et qu'il est maintenant utilisé pour la première fois au Codex. Il a informé le Comité que, grâce à la collaboration d'un négociateur professionnel qui a joué un rôle de médiateur, le Groupe était parvenu à deux propositions, l'une en faveur de l'adoption d'une LMR pour la ractopamine et l'autre opposée à cette adoption. Ce qui ne transparaissait pas dans ces deux propositions, c'est que les discussions à ce sujet avaient fait émerger certaines idées très créatives qui n'auraient jamais été évoquées en session plénière. À la différence des discussions habituelles du Codex, ces réunions ont été plus ouvertes et plus franches qu'on ne l'aurait cru possible et si elles avaient été tenues à un stade antérieur du processus, il aurait été possible d'éviter des impasses. Le Président a noté que l'excellente participation reflétait l'engagement des délégations dans le processus.

157. D'autres membres ayant participé au processus ont rapporté des impressions similaires. L'un d'eux, qui n'avait pas pris part au processus, a indiqué que la démarche des « Amis du Président » constituait un outil important pour rendre visible ce qui se cachait derrière les positions et pour amener à formuler des propositions qui n'auraient pu l'être en session plénière. Il convient à l'avenir d'explorer davantage les possibilités de ce processus et d'autres outils innovants pour atteindre un consensus.

158. Un membre a rendu compte de sa participation au groupe de travail facilité du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires, qui portait sur l'étiquetage des aliments obtenus par des biotechnologies modernes, et a indiqué que le processus avait permis d'envisager la tâche de manière objective et d'imaginer des façons de résoudre le problème, non en tant que partisan d'une partie ou de l'autre, mais avec l'objectif de trouver une voie qui soit acceptée par les deux parties et les moyens de parvenir au consensus.

159. Le Président a affirmé que les processus avaient été légèrement différents dans le cas de la réunion de travail facilitée et dans l'autre cas où la discussion passait par la négociation. Son opinion était que le développement de telles compétences était important pour faciliter la recherche d'un consensus et que ce développement pouvait s'effectuer par le biais d'ateliers de négociation et de médiation et du manuel sur la négociation pour les délégués et la médiation pour les présidents du Codex, actuellement en cours de rédaction.

Mandat du Comité du Codex sur les fruits et les légumes frais

160. Le Coordinateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes, s'exprimant également en tant que Président du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (CCFFV), a informé le Comité que la Délégation de Colombie avait demandé que soit soulevée la question du mandat du CCFFV au Comité exécutif, notamment en ce qui concerne ses liens avec le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles de l'UNECE et également si le mécanisme d'harmonisation prévu dans ce mandat signifiait que des critères identiques devaient être respectés, ce qui paraissait difficile compte tenu du nombre bien plus important de membres du Codex que de membres de l'UNECE et de la nécessité de considérations différentes.

161. Dans la situation actuelle, le CCFFV a transmis l'avant-projet de norme pour les piments du Chili en vue de son adoption dans le cadre des étapes 5/8, mais l'UNECE, qui travaille aussi sur cette norme, a demandé que l'on diffère cette adoption pour permettre aux membres de consulter l'industrie, alors qu'aucune considération de ce type n'a été soulevée lors de la réunion du CCFFV.

162. Le Comité exécutif est convenu que la Commission devrait recommander au CCFFV d'examiner son mandat et, une fois cette opération terminée, de le soumettre pour examen au Comité du Codex pour les principes généraux.

ANNEXE I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES****CHAIRPERSON**

Dr Karen L. Hulebak
Chief Scientist
Office of Food Safety
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Avenue
Whitten Bldg Rm412A
Washington, DC 20250 - 3700
U.S.A.

Phone: +1 202.690.5074

Email: karen.hulebak@fsis.usda.gov

VICE-CHAIRPERSONS

Mr Ben Manyindo
Deputy Executive Director
Uganda National Bureau of Standards
P.O. Box 6329
Kampala
Uganda

Phone: +256 414 505995

Fax: +256 414 286123

Email: ben.manyindo@unbs.go.ug;
benm552000@yahoo.co.uk

Mr Sanjay Dave
Director
Agricultural and Processed Food Products Export
Development Authority (APEDA)
Ministry of Commerce
Government of India
NCUI Building, 3 Siri Institutional Area
August Kranti Marg, Hauz Khas
New Delhi – 110016
India

Phone: +91 11 26513162

Fax: +91 11 26519259

Email: director@apeda.gov.in

Mr Knud Østergaard
Head of Division
Danish Veterinary and Food Administration
Mørkhøj Bygade 19
DK-2860 Søborg
Denmark

Phone: +45 72 276705

Fax: +45 72 276501

Email: koe@fvst.dk

MEMBERS ELECTED ON A GEOGRAPHIC BASIS:**AFRICA**

Mr Ousmane Touré
Secrétaire général
Ministère de la Santé
BP 232
Koulouba
Bamako
Mali

Phone: +223 20223783

Fax: +223 20223783

Email: oussou_toure@hotmail.com

Advisers for Member for Africa

Mr Delphin Mwishu Kinkese
Chief Environmental Health Officer
National Codex Focal Point
Food Safety and Occupational Health
Ministry of Health
Ndeke House
PO Box 30205
Lusaka
Zambia

Phone: +260 211 253040/5

Fax: +260 211 253344

Email: dmkinkese@gmail.com

Mr Jean Martin Etoundi
Sous-Directeur de la Promotion
Secrétaire technique du CNCOSAC
Secrétaire technique du CCAFRICA
B.P. 8186 YDE
Yaoundé
Cameroun

Phone: +237 2241/97143633

Fax: +237 22226496

Email: etoundijme@yahoo.fr

ASIA

Dr Yukiko Yamada
Deputy Director-General
Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo
100-8950
Japan

Phone: +81-3- 3502-8095

Fax: +81-3-3502-0389

Email: yukiko_yamada@nm.maff.go.jp

Advisers for Members for Asia

Ms Fauziah Arshad
 Deputy Director
 Standard and Codex Branch
 Food Safety and Quality Division
 Ministry of Health Malaysia
 Level 4, Bangunan Plot 3C4
 No 26, Jalan Persiaran Perdana, Presint 3,
 62675 Putrajaya
 Malaysia

Phone: +603-88850781 / 603-88850797 ext. 4050

Mobile: +060192285232

Fax : +603-88850790

E-mail: fauziaharshad@moh.gov.my;
fauziaharshad1962@gmail.com

Dr Hiroshi Yoshikura
 Advisor
 Department of Food Safety,
 Pharmaceutical and Food Safety Bureau,
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8916, JAPAN

Phone: +81-3-3595-2326

Fax: +81-3-3503-7965

E-mail: codexj@mhlw.go.jp

EUROPE

Mr Michael Wight
 Veterinary Science Team
 Department for Environment, Food and Rural Affairs
 Area 4B, Nobel House,
 17 Smith Square
 London SW1P 3JR
 U.K.

Phone: +44 20 72384338

E-mail: Michael.wight@defra.gsi.gov.uk

Advisers to the Member for Europe

Mrs Ágnes Szegedyné Fricz
 Head of Division
 Ministry of Rural Development
 Department of Food Processing
 1055 Budapest, Kossuth L. tér 11.
 Hungary

Phone: +36 1 7953759

Fax: +36 1 7950096

E-mail: agnes.fricz@vm.gov.hu

Mrs Marzena Chacinska
 Head of International Co-operation Department
 Agricultural and Food Quality Inspection
 Codex Contact Point for Poland
 30 Wspólna Street, 00-930 Warsaw
 Poland

Phone: +48 22 623 29 02

Fax: +48 22 623 29 97

E-mail: mchacinska@ijhars.gov.pl

**LATIN AMERICA AND THE
CARIBBEAN**

Ing. Gabriela Alejandra Catalani
Coordinadora del Punto Focal del Codex
Dirección de Nacional Relaciones Agroalimentarias Internacionales
Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentosa
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca
Paseo Colón 922, Of. 37
1063 Buenos Aires
Argentina

Phone: +54.11.4349.2549

Fax: +54.11.4349.2244

Email: gcatal@minagri.gob.ar

**Adviser to the Member for Latin
America and the Caribbean**

Mr Guilherme Antônio daCosta Júnior
Brazilian Agricultural Attaché de WTO
Permanent Representation of the Federative Republic of Brazil to WTO
71, avenue Louis-casai
Case postale 120
1216 Cointrin
Genève
Suisse

Phone: +41.22.929-0900

Fax: +41.22.929.0958

Email: Guilherme.costa@agricultura.gov.br

NEAR EAST

Dr Yassen Muhib Khayyat
Director General
of Jordan Standards & Metrology Organization
P.O. Box 941278
Amman 11194
Jordan

Phone: +962 6 5301231

Fax: +962 6 5301235

Email: ykhayat@jsmo.gov.jo

Adviser to the Member for Near East

Dr. Mahmoud A. Al-Zu'bi
Assistant Director General for Surveillance Affairs
Director of Standardization Department
Jordan Standards and Metrology Organization
P.O. Box 941278
Amman 11194
Jordan

Phone: +962 6 5301236

Fax: +96265301249

E-mail: mzoubi@jsmo.gov.jo

NORTH AMERICA

Ms Karen Stuck
US Codex Manager
Room 4861 South Bldg.
U.S. Department of Agriculture
12th and Independence S.W.
Washington, DC 20250
U.S.A.

Phone: +1 202 720 2057

Fax: +1 202 720 3157

Email: karen.stuck@osec.usda.gov

Advisers to the Member for the North America

Dr. Samuel Godefroy
 Director General, Food Directorate
 Health Products and Food Branch
 Health Canada
 251 Sir Fredrick Banting Driveway
 Postal Locator 2202E
 Tunney's Pasture
 Ottawa, ON K1A 0K9
 Canada

Phone: +1 613 957 1821

Fax: + 1 613 957 1784

E-mail: samuel.godefroy@hc-sc.gc.ca

Dr. Michael Wehr
 Codex Program Coordinator
 Center for Food Safety and Applied Nutrition
 U.S. Food and Drug Administration
 5100 Paint Branch Parkway, Room 1B-003
 College Park, MD 20740
 USA

Phone: +1 301 436 1724

E-mail: Michael.wehr@fda.hhs.gov

SOUTH WEST PACIFIC

Mr Greg Read
 Executive Manager
 Food Division
 Australian Government Department of Agriculture
 Fisheries and Forestry
 GPO Box 858
 Canberra ACT 2601
 Australia

Phone: +61 2 6272 3594

Fax: + 61 2 62724112

E-mail: greg.read@daff.gov.au

Advisers to the Member for the South West Pacific

Mr Raj Rajasekar
 Senior Codex Manager (Codex)
 International Organizations Group
 International Policy
 Ministry of Agriculture and Forestry
 PO Box 2526
 Wellington
 New Zealand

Phone: +64 4 894 2576

E-mail: raj.rajasekar@maf.govt.nz

Ms Ann Backhouse
 Manager, Codex Australia
 Food Division
 Australian Government Department of Agriculture,
 Fisheries and Forestry
 GPO Box 858
 Canberra ACT 2601
 Australia

Phone: + 61 2 62725692

Fax: + 61 2 62724389

Email: ann.backhouse@daff.gov.au

COORDINATOR FOR AFRICA

Professor S. Sefa-Dedeh
Dean, Faculty of Engineering Sciences
Univeristy of Ghana
Legon
Accra
Ghana

Phone: +233 27 7553090

Fax: +233 21 517741

Email: sefad@ug.edu.gh

COORDINATOR FOR ASIA

Dr Bambang Setiadi
Head of National Standardization of Indonesia
as Chairman of National Codex Committee
Manggala Wanabakti Block IV Fl. 4
J1. Jend. Gatot Subroto, Senayan, Jakarta 10270
Indonesia

Phone: +62 21 5747043

Fax: +62 21 5747045

Email: codex_indonesia@bsn.go.id; bbsetiadi@bsn.go.id

COORDINATOR FOR EUROPE

Prof. Krzysztof Kwiatek
Head Department of Hygiene of Animal Feed
National Veterinary Research Institute
57 Partyzantow Avenue
24-100 Pulawy
Poland

Phone: +48 81 8893082

Fax: +48 81 8862595

E-Mail: Kwiatekk@piwet.pulawy.pl

**COORDINATOR FOR LATIN
AMERICA AND THE
CARIBBEAN**

Mtra. Andrea Barrios Villarreal
Internacional Standardization Director
General Bureau of Standard
Av. Puente de Tecamachalco No. 6
Sección Fuentes
Naucalpan de Juárez
Estado de México
C.P. 53950

Phone: 57 29 93 00 Ext. 43216

Fax: 55 20 97 15

E-mail: andrea.barrios@economia.gob.mx

**COORDINATOR FOR THE
NEAR EAST**

Mohamed Chokri Rejeb
Directeur Général du Centre Technique de l'Agro-Alimentaire
Ministère de l'Industrie et la Technologie
12, rue de l'usine Charguia II
2035 Ariana
Tunisie

Phone: +216 71940358

Fax: +216 71941080

Email: ctaa@topnet.tn; codextunisie@topnet.tn

**COORDINATOR FOR NORTH
AMERICA AND
SOUTH WEST PACIFIC**

Dr Viliami Toalei Manu
Acting Director (Codex Contact Point)
Ministry of Agriculture and Food, Forestry and Fisheries
P.O. Box 14, Nuku'alofa
Tonga

Phone: +676 23038

Fax: +676 23093

Email: mafsoils@kalianet.to; codexoffice.tonga@maff.gov.to

WHO LEGAL OFFICE

Dr Egle Granziera
Legal Officer
World Health Organization
20 Avenue Appia
1211 Geneva
Switzerland

Phone: +41-22-791-3680

Fax: +41-22-791-4158

Email: granzierae@who.int

**FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION OF THE UNITED
NATIONS (FAO)**

Dr Samuel Jutzi
Director, O.i.C.
Nutrition and Consumer Protection Division
Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy

Phone: +39.06.570.53371

Fax: +39.06.570.54593

Email: samuel.jutzi@fao.org

Dr Renata Clarke
Senior Officer
Food Control and Consumers Protection Group
ANCD
Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy

Phone: +39.06.570.52010

Fax: +39.06.570.54593

Email: renata.clarke@fao.org

CODEX SECRETARIAT

Ing. Selma H. Doyran
Secretary, Codex Alimentarius Commission
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy

Phone: +39.06.570.55826

Fax: +39.06.570.54593

Email: selma.doyran@fao.org

Mr Tom Heilandt
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy

Phone: +39.06.570.54384

Fax: +39.06.570.54593

Email: tom.heilandt@fao.org